

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : ASA 17/022/2007 – ÉFAI
21 juin 2007

AU 158/07 Torture / Préoccupations d'ordre médical / Prisonnier d'opinion

CHINE Chen Guangcheng (h), défenseur des droits humains, 35 ans

Chen Guangcheng, défenseur des droits humains emprisonné, a été sauvagement battu par ses codétenus sur l'ordre de gardiens de prison, le 16 juin, et privé de soins médicaux. Il a entamé une grève de la faim en signe de protestation, refusant eau et nourriture. Amnesty International pense que sa vie est en danger et craint qu'il ne soit de nouveau torturé ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements.

L'épouse de Chen Guangcheng a rendu visite à son mari à la prison de Linyi le 19 juin. Celui-ci lui a raconté qu'après son refus de se faire raser la tête, six autres prisonniers l'ont jeté à terre, sous les encouragements de gardiens de prison, et l'ont violemment frappé et roué de coups de pied. Il a affirmé avoir des douleurs aux côtes, pensant qu'une était sans doute cassée. Chen Guangcheng a cessé de s'alimenter ce jour-là.

Chen Guangcheng a déclaré qu'on le sanctionnait pour « désobéissance », parce qu'il s'obstine à former un recours devant une instance supérieure de la province. Aveugle de naissance, il a besoin de l'aide de son avocat ou de son épouse pour effectuer cette démarche. Or, l'administration de la prison refuse que ceux-ci lui rendent visite plus de trente minutes par mois, ce qui rend impossible la préparation de la procédure de recours.

Elle a également refusé que lui soient prodigués des soins, à la demande de sa famille, notamment une radiographie afin de vérifier s'il présente des fractures.

Avocat autodidacte, Chen Guangcheng a aidé des villageois à mener une action en justice contre les autorités municipales de Linyi, soupçonnées d'avoir forcé des femmes à avorter afin que les quotas fixés par le gouvernement central soient respectés. Il était en résidence surveillée depuis septembre 2005 (voir l'AU 271/05, ASA 17/037/2005, 14 octobre 2005, et ses mises à jour). En août 2006, il a été condamné à l'issue d'un procès d'une flagrante iniquité à quatre ans et trois mois d'emprisonnement pour « *dégradation de biens publics* » et « *rassemblement de personnes ayant pour but de bloquer la circulation* ».

Amnesty International considère cet homme comme un prisonnier d'opinion, car il est détenu uniquement en raison de ses activités pourtant pacifiques en faveur des droits humains.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le cas de Chen Guangcheng n'est qu'une illustration parmi d'autres d'une politique préoccupante consistant à condamner et incarcérer, à l'issue de procès iniques, des avocats et des militants chinois. Cette pratique se poursuit en dépit des promesses des autorités chinoises, qui se sont engagées à améliorer la situation des droits humains en Chine d'ici les Jeux olympiques de 2008 à Pékin.

Malgré l'adoption de plusieurs mesures visant à limiter le recours à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements, ces pratiques restent très répandues en Chine. Parmi les méthodes couramment utilisées figurent les coups de pied, les passages à tabac, les décharges électriques, la suspension par les bras, l'enchaînement dans une position douloureuse et la privation de sommeil ou de nourriture.

Amnesty International reste profondément préoccupée par le fait que les défenseurs des droits humains qui tentent de signaler au plus grand nombre les violations, de contester les politiques jugées sensibles, ou de rallier d'autres à leur cause s'exposent à de graves atteintes à leurs droits.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en chinois, en anglais ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous gravement préoccupé par les informations selon lesquelles Chen Guangcheng a été sauvagement battu par ses codétenus sur l'ordre de gardiens de prison, le 16 juin, et exhortez les autorités à veiller à ce qu'il bénéficie de tous les soins médicaux dont il a besoin ;
- appelez les autorités à garantir que Chen Guangcheng puisse consulter l'avocat de son choix et bénéficier d'une audience équitable s'il fait appel de sa condamnation ;
- demandez leur d'ordonner l'ouverture d'une enquête impartiale, indépendante et exhaustive sur la série d'atteintes subies par Chen Guangcheng, ainsi que de traduire en justice les responsables présumés ;
- dites-vous profondément préoccupé par le fait que Chen Guangcheng a été jugé dans le cadre d'une procédure contraire aux règles d'équité les plus élémentaires, et exhortez les autorités à le libérer immédiatement et sans condition.

APPELS À :

Premier ministre de la République populaire de Chine :

WEN Jiabao Guojia Zongli

The State Council, 9 Xihuangcheng Genbeijie

Beijingshi 100032, République populaire de Chine

Fax : +86 10 65292345 (via le ministère des Communications)

Courriers électroniques : gazette@mail.gov.cn

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Premier ministre,

Gouverneur de la province du Shandong :

HAN Yuqun Shengzhang

Shandongsheng Renmin Zhengfu, 1 Shengfuqianjie, Jinanshi

Shandongsheng, République populaire de Chine

Fax : +86 531 86062047

Formule d'appel : Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur,

Directeur de l'administration pénitentiaire de la province du Shandong :

CHEN Hui Juzhang

163 Lishanlu

Jinanshi 250014

Shandongsheng

République populaire de Chine

Fax : +86 531 6943010

Courriers électroniques : zhw@xssjy.com

Formule d'appel : Dear Director, / Monsieur le Directeur,

COPIES À :

Maire de Linyi :

Lian Chengmin Shizhang

Linyishi Renmin Zhengfu Ban Gong Shi, Shandongsheng, République populaire de Chine

Courriers électroniques : master@linyi.gov.cn

Fax : +86 539 8315500

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la République populaire de Chine dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 2 AOÛT 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*